

Association des Parents (AP) de l'ISND
Assemblée générale du 16 octobre 2018

Parents présents : François B., Shahin M., Cynthia V., Séverine O., Daphnée B., Fadilou V., Meryem Y., Els D., Aurélie M., Nicolas D., Maryame B., Mathilde L., Grégory P., Tien V., Yanne B., Evelyne M., Cécile D., Abdellatif K.

Est excusée Céline D.

Election du comité et validation du règlement d'ordre intérieur (ROI).

Présentation des différents postes : trésorier, secrétaire et président.

Le Trésorier s'occupe plus principalement des comptes.

Shahin revient sur ce poste : un compte bancaire va être créé; on part de zéro; un subside va être demandé à la Commune; il faut tenir le cahier à jour.

Mathilde intervient : les fonds liés à la clôture de l'ASBL liée à la précédente Association des Parents reviennent à l'école mais peuvent être affectés à la nouvelle AP. Certains fonds sont déjà affectés à la soupe (soupe offerte en primaire le vendredi lors des mois les plus froids), à un valve et à une boîte aux lettres pour l'AP. Il restait un peu plus de 3000 euros. La directrice a signé un papier d'engagement reconnaissant que les fonds proviennent de l'ASBL dissoute et qu'ils peuvent revenir à la nouvelle AP, document transmis au nouveau comité.

Le Secrétariat consiste en la rédaction de PV et de posts pour le site (apfisnd.be).

Le Président représente le Comité, il est le porte-parole de l'AP auprès de la direction. Néanmoins, suite aux discussions autour de la création de l'AP (cf. PV précédent) lors d'une précédente réunion, l'idée a été émise que chaque parent puisse être porteur de projets et donc porte-parole des projets qu'il défend.

Remarques sur le fonctionnement de la nouvelle AP :

L'association se veut plus légère qu'avant. Les activités menées précédemment étaient : la Saint-Nicolas, la Brocante, le BBQ, les Fancy Fair, la Soupe (reprise cette année par Céline et Mathilde – tout a déjà été prévu). Toutes ces activités prenaient beaucoup de temps à être mises sur pied. Et les membres de la précédente AP étaient sans doute trop peu nombreux.

La nouvelle association se veut surtout ouverte aux projets des parents qu'elle cherchera à soutenir. Chaque personne qui a un projet à proposer sera le meilleur ambassadeur de son projet. C'est pourquoi, à ce stade-ci, l'AP n'a pas encore de projet précis. Tous ceux qui le désirent sont invités à faire des propositions. Si un projet convient à l'ensemble des parents, membres de l'association des parents, il sera mené. Notons aussi que deux nouvelles directrices sont entrées en fonction et que l'AP a donc plus que jamais sans doute un rôle à jouer.

Certaines objections sont faites : quel est le poids du comité ? Les projets ne reposent pas sur le président, le secrétaire et le trésorier mais des personnes seront nommées à ces fonctions car il est nécessaire d'avoir des référents. L'association ne reposera pas sur trois personnes mais sur l'ensemble des personnes présentes. Daphnée

souligne que l'AP sert de cadre. S'il s'avérait que les trois personnes du comité n'étaient pas en faveur du projet mais que celui-ci était soutenu par l'ensemble des membres de l'association, le projet pourra être mené. Aurélie note qu'il faut évidemment que le projet reste éthique. Daphnée abonde dans son sens.

Tien s'interroge néanmoins sur le fonctionnement de la future AP : peut-on se permettre de partir d'une page blanche, de ne rien fixer, de ne pas avoir un comité décisionnaire ? Ne risque-t-il pas d'y avoir des blocages ? François et Daphnée répondent qu'il n'y aura pas de blocage.

Les termes de comité et d'association sont redéfinis. Le comité est constitué d'au moins trois représentants. Quant à l'association, elle comprend tous les membres. Le comité est un facilitateur mais tous les membres sont égaux. Pour Tien, dans une Association, c'est le comité qui se doit de décider. Nicolas intervient : de combien de membres le comité doit-il être composé ? Trois minimums. Quoi qu'il en soit, le fonctionnement de la nouvelle AP se veut coopératif. Chacun y a la même voix. Toutefois, trois personnes sont nommément identifiées pour être en règle institutionnellement.

Mathilde s'interroge : si un parent cherche à faire passer un projet, il peut venir à une réunion accompagné d'une dizaine de parents qui le soutiennent et faire ainsi passer son projet, même si ce projet ne correspond pas à la philosophie de l'AP. Daphnée précise qu'on peut instaurer un droit de veto. François est contre. Cela s'oppose à ce qui avait été discuté à la précédente réunion. Grégory souligne aussi que le comité, en tant que représentant de l'AP, est responsable. Si chacun peut mener son projet et s'il y a des dérives, c'est toute la réputation de l'AP qui risque d'être entachée. Ne vaut-il pas mieux avoir un œil sur tout ce qui se fait et contrôler ce qui se fait au sein de l'AP ? Selon Els, si des personnes ont un projet à soumettre à l'AP, il sera bonifié au fil de la discussion et deviendra un projet collectif. Le comité sera simplement là comme facilitateur et rappellera les balises, le cadre. Chaque parent sera donc responsable de son projet et recevra la confiance du comité et de l'AP. Shahin souligne que les projets devront également recevoir l'approbation des directrices.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle association, un ROI a été rédigé : il suit les recommandations de l'UFAPEC (Union francophone des Association de parents de l'Enseignement catholique) et a été validé par elle. Mathilde précise que les membres d'une AP peuvent directement s'adresser à l'UFAPEC pour toute question. L'UFAPEC propose aussi des conférences sur différents sujets gratuitement. Le ROI sert de garde-fou, pour une question d'assurances notamment. Une fois validé, il ne peut plus être modifié (sauf via une AG) mais il est assez large. Daphnée le passe en revue, il est validé à l'unanimité. Il est consultable sur le site de l'AP. Notons aussi que, lors de la précédente réunion, l'idée de créer une charte de fonctionnement de l'AP a été soulevée. Cette charte pourra, elle, être modifiée aisément. Elle sera construite de façon collective, avec l'ensemble des membres.

Les candidats :

Dans un premier temps, les candidats pressentis sont Shahin au poste de trésorière, Daphnée au poste de présidente, Séverine au poste de secrétaire.

Daphnée se présente au poste de présidente mais précise que, professionnellement, elle va être prise jusqu'au mois de janvier. Toutefois, elle rappelle l'importance de constituer une équipe.

Shahin qui s'était proposée lors de la précédente réunion aurait espéré qu'un nouveau candidat se manifeste car son emploi du temps vient de changer. Elle se propose pour seconder un éventuel trésorier. Cynthia veut bien occuper ce poste si on lui garantit qu'on peut l'aider.

Séverine se propose pour le secrétariat et la gestion du site.

François propose alors de désigner des suppléants.

Après discussion, se présentent une vice-présidente (Cécile), deux vice-secrétaires (Evelyne et Aurélie) et un vice-trésorier (Nicolas). Cécile explique : pour asseoir la collaboration, autant asseoir le comité au sens large. Shahin peut donc se retirer totalement.

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Voici donc les postes occupés :

Présidente Daphnée Beaulieux	Vice-Présidente Cécile D'Hoir	
Trésorière Cynthia Van Donghen	Trésorier adjoint Nicolas Decruynaere	
Secrétaire Séverine Olivier	Secrétaire adjointe Aurélie Mispelter	Deuxième secrétaire adjointe Evelyne Maillart

Conseil de Participation

Les parents sont aussi représentés au Conseil de Participation qui réunit PO, enseignants et parents. Les membres élus y sont Daphnée, Cécile et Mathilde. Les problèmes rencontrés peuvent y être relayés directement auprès du PO. Mais attention, les réunions ne sont pas longues. Et n'ont pas lieu souvent.

Immersion et néerlandais

Tien soulève la question de l'immersion en primaire. Il manque un professeur d'immersion en 2^e et 3^e années. La professeur de 4^e et 5^e années va donc donner quelques heures de cours en 2^e et 3^e années et réduira par conséquent ses heures en 4^e et 5^e. L'ennui, c'est qu'on creuse un trou pour en boucher un autre. Une solution a été promise pour après Toussaint.

Le projet immersion ne tient pas toutes ses promesses. Doit-il être revu ?

S'ajoute à ce problème d'immersion un problème de cours de néerlandais pour lequel il manque aussi un professeur.

Sont suggérées diverses propositions pour répondre aux problèmes soulevés : des projets extra-scolaires en néerlandais (ateliers, conteurs, appel à la bibliothèque néerlandophone, ASBL extérieure), un appel fait à des professeurs retraités (mais quelles sont les conditions dans lesquelles il peuvent travailler ?). Ces propositions seront soumises à la direction.

Panneaux photovoltaïques

Nicolas a un projet d'installation de panneaux photovoltaïques avec écrans pour voir la production d'électricité. Il est prêt à porter ce projet. Mais la première chose à faire est de prendre le pouls des directions : sont-elles potentiellement intéressées par un tel projet ?

Drink en maternelles – réunion du 22 octobre à 18h

Il reste des boissons du dernier BBQ. Elles peuvent être utilisées pour le drink. Tous les parents présents et qui assisteront à la réunion en maternelles sont prêts à aider pour le drink le soir même.

Il faudra aussi prévoir un petit discours de présentation.

Présentation à la directrice primaire

Daphnée prendra rendez-vous auprès de la directrice primaire pour présenter la nouvelle AP.

Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 20 novembre à 20h00 dans les locaux de l'ISND primaire (10, rue de la Démocratie).

Ordre du jour de la prochaine réunion ? Voici les points soulevés par les parents présents :

- Retour de la rencontre avec les directions ;
- Autour de la nouvelle AP :
 - Identifier les moyens et méthodes rapides et efficaces de communication à utiliser et désigner des représentants de la communication ;
 - Ecrire la charte ;
- Appel à projets aux professeurs : chaque année, l'Association des parents offrait la possibilité aux professeurs de répondre à un appel à projets dont le montant pouvait être de 400 euros maximum (400 euros en primaire, 400 euros pour les maternelles). Vu que la nouvelle AP recevra les fonds de l'ancienne ASBL, ne peut-elle pas relancer cet appel à projets ? Mathilde souligne qu'il y a déjà une demande en 5^e année primaire pour l'achat de livres. Les appels à projets précédents ont permis de financer en partie les marelles dans les cours de récréation, l'achat de livres en primaires, la rencontre d'élèves de 4^e année avec des primo-arrivants...
- L'étude en primaire ;
- La télévision (sur le temps de midi) ;
- L'uniforme (cohérence entre les trois écoles) ;
- Immersion et Néerlandais ;
- ...

Grégory interroge : y aura-t-il une brocante cette année ? Ce n'est pas prévu. Par contre, Cécile parle de l'éventuelle organisation d'une vente en seconde main d'uniformes et de manuels scolaires. Ce serait une forme allégée de la brocante.

A NOTER :

**Prochaine réunion - le 20 novembre à 20h00
ISND primaire (10, rue de la Démocratie).**